



sanctions disciplinaire pour manque de respect

Par **luc06130**, le **07/02/2013** à **07:59**

bonjour

J ai reçu un recommandé pour un entretien préalable en vu d'une sanction disciplinaire.

J ai appris par un collègue de travail que ce qui m'était reproché c'est un manque de respect envers un client(je suis dans le btp lors de la signature du procès verbale de fin de chantier)

Je me souviens très bien de ce jour et j ai nullement manquer de respect a cette personne je dirais même que c'est le contraire,d'ailleurs j ai alerté de suite mon supérieur pour l'avertir mais a priori ça me retombe dessus.

Ce que j aimerais savoir c'est ce que je risque car il n'y a aucuns témoins et je sens biens que même parole contre parole c'est moi qui vais prendre comment prouver mon innocence

surtout contre ce client qui a certainement plus de poids dans la balance que moi .Je tiens a préciser que ça fait 8 ans que je suis dans cette entreprise et que j'ai eu qu'un seul

avertissement pour un retard il y a 7 ans

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **08:29**

Bonjour,

L'entretien préalable est justement fait pour vous expliquer et s'il n'est pas précisé que la sanction peut aller jusqu'au licenciement, normalement vous ne le risquerez pas...

S'il y a un règlement intérieur l'échelle des sanctions doit y être prévu...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentant du Personnel...